



CLDR DE NASSOGNE

Lundi 19 février 2024 – en visio-conférence

Présents :

*Membres de la CLDR : José DOCK, Marc QUIRYNEN, Vincent PEREMANS, Léon GEORGES, Jean François CULOT, Lynda PROTIN, Francis DANLOY, Philippe LEFEVRE, Christine BREDA, Kevin JEANJOT
Fondation rurale de Wallonie : Séverine SCHONNE et Florence LESUISSE.*

Excusés :

Peggy VANDORPE, Yves MAIRY, Manuella BATTER, Marc TIMMERMANS.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion du 16 novembre, dupliquée en visio le 30 novembre, est approuvé sans modification.

2. SUIVI DU PCDR

Malheureusement, la Ministre ayant le Développement rural dans ses attributions n'a pas retenu dans ses priorités lors de la session d'octobre 2023 le projet de maison rurale polyvalente à Chavanne. Ce projet, ainsi que celui des logements tremplins et PMR à Forrières, seront proposés pour la session de mars 2024. Croisons les doigts !

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023

Chaque année les communes bénéficiant de subsides en développement rural doivent dresser un rapport comprenant :

- La situation générale de l'Opération (projets en cours, en attente...)
- L'avancement des projets en cours en DR
- Le rapport comptable
- Le bilan de la CLDR
- La programmation des projets à 3 ans

Ce rapport est présenté à la CLDR, puis au Conseil communal, avant envoi aux instances régionales pour le 31 mars au plus tard.

Florence projette le nouveau tableau Excel, pré-encodé par l'Administration régionale du Développement rural, qui reprend les 3 projets de l'ancien PCDR encore en suivi (maison rurale de Nassogne, maison de village de Bande et maison de village de Grune) ainsi que l'ensemble des projets - matériels et immatériels - du nouveau PCDR. La FRW s'attarde ensuite plus particulièrement sur les activités de la CLDR et de ses groupes de travail (voir document annexe). En 2023, la CLDR s'est réunie à quatre reprises et a organisé trois groupes de travail. On peut saluer en particulier la mobilisation citoyenne autour de deux premières actions : un événement festif de communication sur le contenu du nouveau PCDR et la participation à la mise en place de la première édition du salon des aînés.

La CLDR aborde ensuite les projets à programmer dans les 3 ans. Il y a bien entendu, les deux projets qui sont en attente d'une convention sur le bureau de la Ministre :

- Création d'une maison rurale polyvalente à Chavanne et ses abords directs
- Aménagement d'un immeuble en un logement PMR et un logement tremplin à Forrières

A ces projets, s'ajoutent logiquement les 3 fiches PCDR suivantes reprises dans le lot 1 du PCDR :

- Aménagement d'un espace de convivialité et de biodiversité à Chavanne
- Création d'une halle polyvalente à Forrières
- Création d'un réseau de chaleur "bois" à Forrières

Questions :

- Y a-t-il dans le rapport annuel un suivi des projets/actions inscrits au PCDR mais qui ne sont pas financés par le DR ? *Oui, effectivement, le nouveau tableau reprend bien l'ensemble des projets matériels et immatériels qui sont consignés dans le PCDR. Certains peuvent être réalisés via d'autres subsides que le Développement rural (ex : UREBA, Infrasport...), par des appels à projets (ex : cœur de village) ou sur fonds propres communaux.*

➔ **La CLDR approuve le rapport annuel.**

Le rapport annuel complet est disponible sur le site de l'ODR : <https://www.nassoqne-odr.info/documents-utiles---pcdr.html>.

4. APPELS À PROJETS

Il y a actuellement de nombreuses possibilités à exploiter pour obtenir des financements dans différents domaines. La FRW dresse un aperçu des principaux appels à projets en cours.

a) Vis mon village

La Fondation Roi Baudouin lance à nouveau son nouvel appel à projets « Vis mon village », destiné à soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet concret pour/dans leur village.

Les projets soutenus porteront sur :

- la vie en communauté (organiser des activités conviviales...);
- la solidarité (entraide mutuelle, échange de services...);
- les contacts (journal du village, site web du village, local communautaire...);
- la conservation ou la création d'activités culturelles (spectacle de quartier, relance de cercles divers...);
- l'amélioration du cadre de vie (entretien de petits jardins, éléments de paysage, plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre...).

Les projets peuvent être introduits par des habitants du village associés de manière formelle ou informelle, des associations ou des organisations travaillant au niveau local. Les projets portés par une commune, un CPAS ou un service communal (PCS, ...) ne sont pas éligibles.

Soutien financier : 5.000 euros maximum. Appel ouvert jusqu'au 27/03/2024 (candidature à rentrer exclusivement via le site web de la FRB). Personne de contact : Delphine Saudoyer 02/549.02.59 saudoyer.d@kbs-frb.be. Lien utile : <https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village-6>.

b) Génération solidaires

Cet appel a pour but de soutenir des projets qui valorisent le lien social entre les générations et qui améliorent différents aspects de la vie quotidienne.

Les projets doivent être introduits par :

- des collectifs de citoyens, associés de manière formelle ou informelle ;
- des associations, organisations travaillant au niveau local et/ou régional (maisons de jeunes, AMO, maisons de repos, mouvements de jeunesse...);
- des écoles primaires, secondaires, de l'enseignement supérieur et/ou universitaire.

Critères de sélection : l'équipe de projet implique des jeunes ; le projet fait participer activement des habitants ; le projet porte des valeurs de solidarité par des retombées concrètes ; le projet a un caractère innovant ; il répond à un besoin crucial insatisfait ; le projet est réaliste, durable, répliquable.

Soutien : sélection en deux phases. Au terme de la procédure, trois associations lauréates recevront un financement (prix « Générations solidaires » : 10.000€ - Prix « coup de cœur » : 5.000€ - prix « coup de pouce » : 5.000€), de même que trois écoles lauréates (prix spéciaux de 500€). Les trois associations recevront en outre un soutien de la part de la Fondation Roi Baudouin, sous la forme d'un accompagnement personnalisé pendant un an.

Appel ouvert jusqu'au 14 mars. Infos complémentaires : <https://www.generations-solidaires.be/appele-a-projets-2024/>

c) Création de communautés d'énergie renouvelable et/ou citoyenne

Afin de concrétiser les premières communautés d'énergie et de capitaliser sur leur expérience pour de futures initiatives, la Wallonie lance un appel à projets d'un montant de 7 millions d'euros.

L'appel s'adresse aux personnes morales du secteur privé et public, ayant au moins un siège d'activités en Région wallonne (la communauté doit bien entendu se situer sur le territoire wallon).

Deux catégories de projets sont distinguées :

- Unique : projet mené par une communauté en émergence, visant son propre développement ;
- Multiple : projet visant à soutenir la création de plusieurs communautés (au minimum 3).

L'ambition du Gouvernement est de soutenir 15 projets uniques et 15 projets de la catégorie multiple.

Soutien financier : il n'y a pas de montant prédéfini. C'est au candidat à proposer et motiver le soutien nécessaire, sur base de coûts éligibles. Attention : l'appel n'intervient pas dans les coûts d'investissement énergétique.

Clôture de l'appel le 15/03/2024 à 12h00 (dossier à envoyer sur l'adresse mail appel.communautes.energie@spw.wallonie.be). Les lauréats disposeront de 3 ans pour réaliser les travaux et prestations aboutissant à la création de communautés d'énergie au plus tard le 30/11/2027. Plus d'infos : <https://energie.wallonie.be/fr/appele-a-projets-pour-soutenir-le-partage-d-electricite-par-la-creation-de-communautes-d-energies-renouvelables-et-ou-cit.html?IDC=10539>

➔ **José annonce que la commune (de même que les communes de Marche et d'Arlon) est en contact avec Idelux pour rentrer un éventuel projet « multiple ». Mais les délais sont courts et la procédure complexe...**

5. DIVERS

Terminons la réunion par deux éléments positifs pour la commune et ses habitants :

- Le GAL (groupe d'action locale) RoMaNa qui rassemble depuis 2007 les communes de Marche, Rochefort et Nassogne autour de projets de développement en commun a été retenu pour la nouvelle programmation européenne LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) 2024-2027. Il dispose donc d'une enveloppe d'1 700 000€ pour concrétiser ses fiches-projets issues des propositions des citoyens. Les principales thématiques sur lesquelles l'équipe du GAL va se concentrer sont les suivantes : le numérique, l'agriculture, l'alimentation durable, le tourisme/culture, la mobilité et l'énergie. **→ La CLDR est intéressée d'en savoir plus sur les projets concrets qui seront menés.**
- La commune de Nassogne fait partie des 60 lauréats de l'appel à projets wallon visant l'inclusion numérique par la création ou le renforcement d'EPN (espaces publics numériques). Un EPN est un dispositif qui propose, aux citoyennes et citoyens, un accès à du matériel informatique, à Internet et à des formations diverses et variées liées à l'utilisation de logiciels ou d'appareils numériques. Les EPN sont les garants de la culture numérique pour toutes et tous. La bonne nouvelle ne s'arrête pas là car la commune a aussi été retenue pour un projet visant le renforcement de l'autonomie des seniors face aux usages numériques.
→ José précise que l'EPN prendra place dans l'ancien local informatique au patronage à Forrières car le câblage est déjà présent. Il y aura une petite salle pouvant accueillir douze personnes pour des formations et un local équipé de PC, tablettes, smartphone accessible à toute la population deux jours semaine. Peggy Vandorpe et Damien Bertrand assureront les permanences. Par ailleurs, le réseau des « aidants numériques » s'est étoffé. Ils pourront guider les aînés à domicile ou lors des heures ouvertures de l'EPN. De même, des actions « codeNPlay » seront organisées dans les écoles pour initier les enfants au codage. Tout doit être en place pour le mois de juin.

Pour la FRW,

Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ¹	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ²
2006	2007	2019	2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ³	31/01/2023 - CLDR	Nombre de présents	6 présents – 7 excusés
	<i>Groupes de travail de la CLDR :</i> 09/03/2023		<i>11 présents – 6 excusés</i>
	03/04/2023		<i>15 présents – 3 excusés</i>
	16/05/2023		<i>10 présents – 7 excusés</i>
	18/09/2023 - CLDR		10 présents – 8 excusés
	16/11/2023 - CLDR		12 présents – 5 excusés
30/11/2023 - CLDR	7 présents – 6 excusés		

¹ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

² Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

³ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Réflexion sur l'opération de développement rural

Le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon en date du 23/02/2023. Cette première année a donc été chargée pour la CLDR !

Tout d'abord, elle s'est mobilisée autour de deux actions principales : un événement festif de communication sur le contenu du PCDR et la mise en place d'un salon des aînés. Ces deux initiatives ont remporté un franc succès ! A noter également que la Commission a incité la commune à se porter candidate pour une analyse de sites naturels par des étudiants universitaires dans le cadre de la fiche-projet visant la « Création d'un laboratoire en plein air de recherches appliquées sur l'évolution du territoire au regard des changements climatiques ». Après avoir sollicité le DNF, la commune a postulé mais n'a pas été choisie.

En parallèle, la CLDR a espéré l'approbation de deux demandes de convention-faisabilité (maison rurale polyvalente de Chavanne ainsi qu'aménagement de logements PMR et tremplins à Forrières) ... sans succès malheureusement. Croisons les doigts pour 2024 !

Ensuite, la Commission a réalisé un travail sur sa recomposition au départ de cette question : « *quels sont les ingrédients essentiels pour le bon fonctionnement d'une CLDR ?* ». Après réflexions individuelles et de groupe, discussions et échanges, la CLDR propose au Collège de ne pas recomposer avant les élections communales de 2024 mais de continuer à profiter des actions mises en place dans le cadre du PCDR pour recruter de nouveaux candidats.

Enfin, dans le cadre du défi transversal du PCDR autour de la communication et des nouvelles technologies de l'information, les membres de la CLDR ont été informés en avant-première des nouvelles fonctionnalités du site internet communal (e-guichet et compte citoyen).

Propositions de projets à entreprendre

Numéro fiche-projet	M-1.03
Intitulé du projet	Création d'une maison rurale polyvalente à Chavanne et ses abords directs
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	2024
Numéro fiche-projet	M-2.01
Intitulé du projet	Aménagement d'un immeuble en un logement PMR et un logement tremplin
Priorité du projet	Lot 2 → passé en lot 1 par la CLDR le 30/11
Calendrier d'exécution	2024